



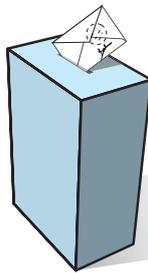
Bolivie

Le cadre légal

Législation nationale

Systèmes et concepts	Organisations militaires
<ul style="list-style-type: none"> - Loi organique des Forces armées (N° 1.405 - 30/12/1992) - Loi d'organisation du pouvoir exécutif (N° 2.446 - 19/03/2003) - Loi du système de sécurité citoyenne (N° 2.494 - 04/08/2004) 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret Loi d'organisation judiciaire militaire (N° 13.321 - 02/04/1976) - Manuel sur l'usage de la force dans les conflits internes (Décret suprême N° 27.977 - 14/01/2005)

Source: Élaboration propre sur la base de la législation mentionnée. Pour les dispositions constitutionnelles, voir chapitre 1.



Militaires et participation politique

	Retraités	En activité
Possibilité de vote	Oui	Oui
Présentation de candidatures	Oui	Non

Source: Constitution.

Traité internationaux

Sur la sécurité hémisphérique

- Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR):
Signature: 02/09/1947
Dépôt: 26/09/1950
- Traité américain de solutions pacifiques (pacte de Bogotá):
Signature: 30/04/1948
Non ratifié

Sur l'armement

- Traité pour la proscription des armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes (traité de Tlatelolco):
Signature: 14/02/1967
Dépôt: 18/02/1969
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires:
Signature: 01/07/1968
Dépôt: 26/05/1970
- Convention pour l'interdiction des armes chimiques:
Signature: 14/01/1993
Dépôt: 14/08/1998
- Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel:
Signature: 03/12/1997
Dépôt: 09/06/1998
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction:
Signature: 10/04/1972
Dépôt: 30/10/1975
- Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles:
Signature: 18/05/1977
Non ratifié
- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques:
Adhésion: 21/09/2001
- Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes:
Signature: 14/11/1997
Dépôt: 29/04/1999
- Convention interaméricaine sur la transparence dans les acquisitions d'armes classiques:
Signature: 07/06/1999
Non ratifié
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE):
Signature: 24/09/1996
Dépôt: 04/10/1999

Sur les droits de l'homme et la justice

- Convention interaméricaine sur les droits de l'homme (pacte de San José de Costa Rica):
Adhésion: 19/07/1979
- Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes:
Signature: 14/09/1994
Dépôt: 05/05/1999
- Convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture:
Signature: 09/12/1985
Dépôt: 21/11/2006
- Tribunal pénal international
Signature: 17/07/1998
Dépôt: 27/06/2002

Sur le système hémisphérique

- Charte de l'Organisation des États américains:
Signature: 30/04/1948
Dépôt: 18/10/1950

Source: Élaboration propre basée sur des informations diffusées par les sites web du Bureau du droit international de l'OEA et du Bureau des affaires légales de l'ONU.

Le budget

Budget de l'État 2008

Monnaie locale	80.554.139.517
US\$	11.203.635.538
PIB 2008 (en US\$)	16.699.000.000

Budget de la Défense 2008

Monnaie locale	1.937.972.935
US\$	269.537.265
% du PIB	1,61
% du budget de l'État	2,41

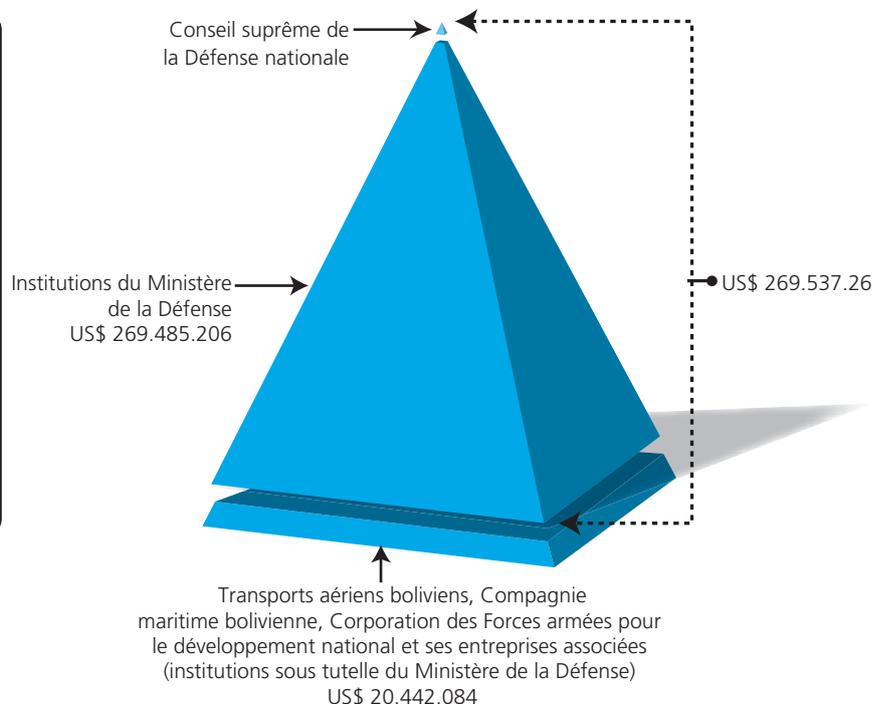
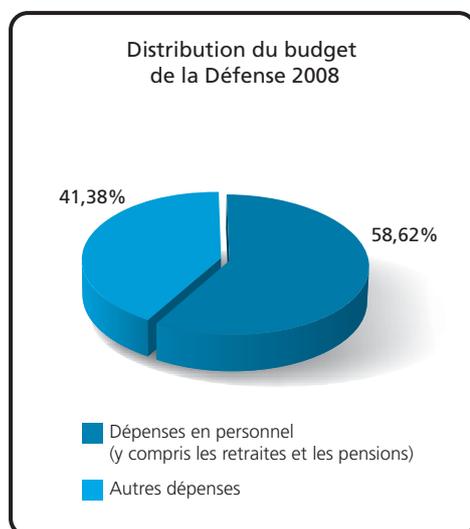
Budget de la Défense 2008 (en monnaie locale)

Institutions	Services personnels	Services non personnels	Matériel et fournitures	Autres*	TOTAL
Ministère de la Défense	1.030.268.154	153.701.315	250.890.118	61.520.299	1.496.379.886
Corporation militaire d'assurance sociale**	44.821.724	22.462.605	28.761.226	213.454.619	309.500.174
École militaire d'ingénierie**	3.980.027	17.857.364	3.257.975	27.006.519	52.101.885
Commandement d'ingénierie de l'Armée de terre**	943.200	27.586.717	35.757.563	11.507.433	75.794.913
Service national d'hydrographie navale**	106.466	106.786	73.891	267.500	554.643
Service national d'aérophotogrammétrie**	210.390	848.719	1.006.426	604.650	2.670.185
Service de cartes géodésiques**	302.458	233.020	61.465	0	596.943
Conseil suprême de la Défense nationale	239.515	39.880	94.911	0	374.306
TOTAL	1.080.871.934	222.836.406	319.903.575	314.361.020	1.937.972.935

* Comprend les actifs réels, les actifs financiers, les services de la dette publique, les transferts, les impôts, les redevances et les taxes, et d'autres dépenses.

** Des institutions sous tutelle ou relevant de la garde du Ministère de la Défense.

Composition du budget de la Défense 2008



Source: Élaboration propre sur la base de la Loi du budget général de la Nation – gestion 2008. On considère ici le budget de l'État, ce que le Congrès a approuvé dans la loi citée ci-dessus.

PIB 2008: projection du Perspectives de l'économie mondiale, FMI. On a pris cette source à des fins comparatives. Chaque pays élabore le budget sur la base de leur propre estimation du PIB.

La valeur du dollar prise correspond au taux de change selon les Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Le taux de change moyen, sur la base des données de la Banque centrale de Bolivie, est de 7,67 Bolivianos. Les chiffres sont fournis en monnaie nationale pour d'autres calculs éventuels.

Les expressions traduites en gras (tableau) identifient les différents extraits en rapport avec la défense qui puissent se trouver sous la classification sectoriel ou institutionnel dans la loi budgétaire.



Les définitions politiques

Concepts

Qu'- est-ce que la Défense?	Qu'- est-ce que la Sécurité?
L'État par l'intermédiaire des Forces armées organisera la sécurité et la défense nationale, comme un système intégré dans le but de neutraliser, rejeter ou détruire toute action visant à les rendre vulnérables. (Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas, N° 1.405 - 30/12/1992, Art. 3)	Sécurité intérieure: elle est étroitement liée aux menaces qui peuvent entraver le développement et la sécurité intérieure, parmi lesquelles se trouvent la corruption, la criminalité, l'instabilité politique, le trafic d'armes, le trafic de drogue, le terrorisme. Sécurité extérieure: elle compte sur les mécanismes institutionnels fournis par la défense et la diplomatie. En rapport avec l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale. (Libro Blanco de la Defensa, 2004)

Fuente: Elaboración propre su la base de la legislación mencionada. Pour les dispositions constitutionnelles, voir chapitre 1.

Participation en opérations de paix

Missions dans lesquelles participent	Quantité d'effectifs militaires	
	OM	T
MINUEE (Éthiopie et Érythrée)	1	-
MINURCAT (République centrafricaine et le Tchad)	1	-
MINUSTAH (Haïti)	-	218
MINUK (Kosovo)	2	-
MINUL (Libéria)	1	1
MINUS (Soudan)	16	-
MONUC (Rép. dém. du Congo)	10	198
ONUCI (Côte d'Ivoire)	3	-
UNAMA (Afghanistan)	1	-
UNMIN (Népal)	3	-

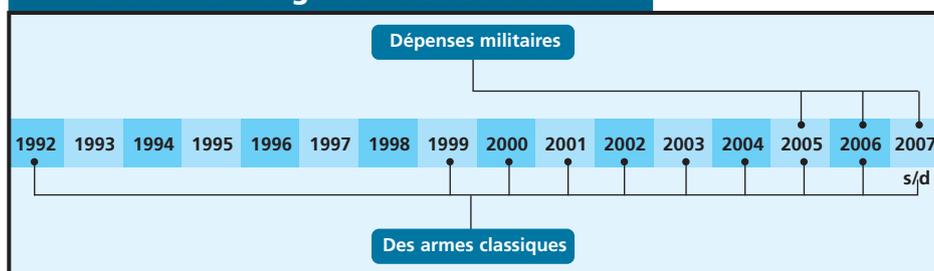
■ Le Centre des opérations de maintien de la paix de l'Armée de terre de la Bolivie (COMPEBOL) a été créé le 23 janvier 2007.



OM: Observateurs militaires - T: Troupe

Source: Élaboration propre sur la base des documents du Département des opérations de la paix des Nations unies (<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/>). Données au 30 juin 2008.

Présentation des registres aux Nations unies



Source: Élaboration propre sur la base des rapports déposés auprès du Registre des armes classiques et le Système des Nations unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. La publication des données du Registre des armes classiques pour 2007, devrait arriver en août 2008.

■ La Bolivie fait un apport de 455 effectifs militaires aux missions pour le maintien de la paix des Nations unies, ce chiffre représente le 7,16% du total apporté par l'Amérique latine et le 0,59% sur l'apport mondial d'effectifs militaires destinés aux opérations pour le maintien de la paix.

■ La Bolivie a publié le Libro *Blanco de la Defensa* (Livre blanc de la Défense) en 2004.

Facultés constitutionnelles du Congrès

Par rapport à la guerre et à la paix

- Peut-il déclarer la guerre?: Non
- Son autorisation pour déclarer la guerre, est-elle nécessaire?: Oui
- Peut-il signer la paix?: Non
- Son autorisation pour signer la paix, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour l'entrée de troupes étrangères, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour la sortie de troupes nationales, est-elle nécessaire?: Oui

Par rapport au contrôle

- Pour la nomination des officiers supérieurs des Forces armées, son approbation est-elle nécessaire?: Oui⁽¹⁾
- Les officiers supérieurs des Forces armées, peuvent-ils être accusés par le Congrès?: Non
- Peut-il juger les fonctionnaires?: Oui⁽¹⁾
- Participe-t-il à l'élection des fonctionnaires des institutions de contrôle extérieur?: Oui
- Peut-il introduire des modifications au budget national?: Oui

(1) Cela correspond au Sénat.

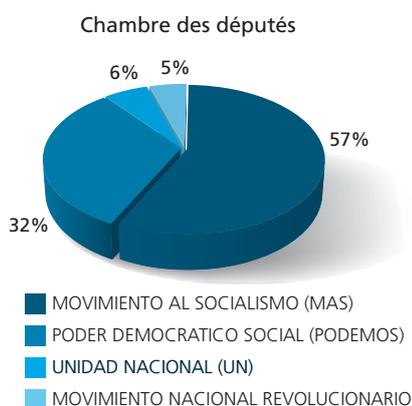
États d'exception

- Dénomination: état de siège.
- Cause: troubles intérieurs.
- Guerre internationale.
- Participation du pouvoir législatif: requiert l'approbation du Congrès.¹⁾

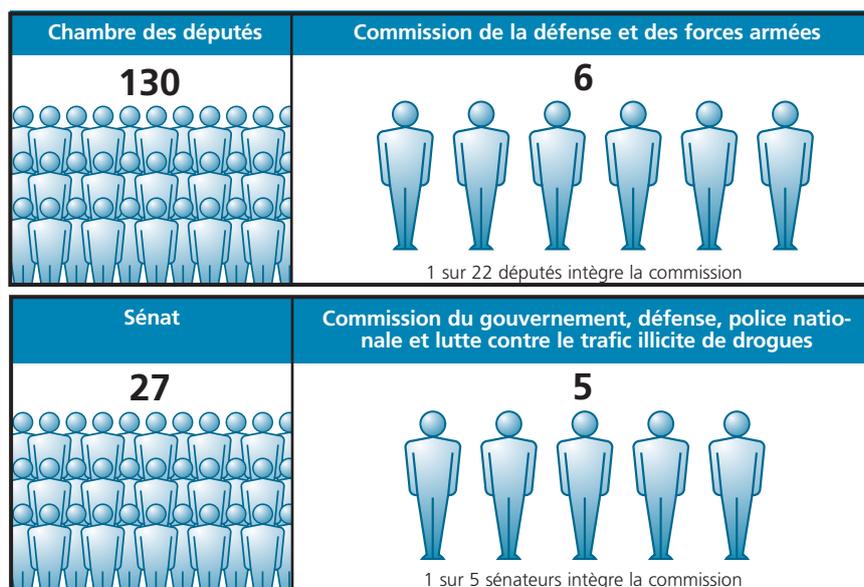
1. Correspond à la Chambre des députés considérer la situation de l'état de siège que doit assumer l'exécutif si celui-ci était déclaré pendant la suspension des séances législatives.

Source: Élaboration propre basé sur la Constitution

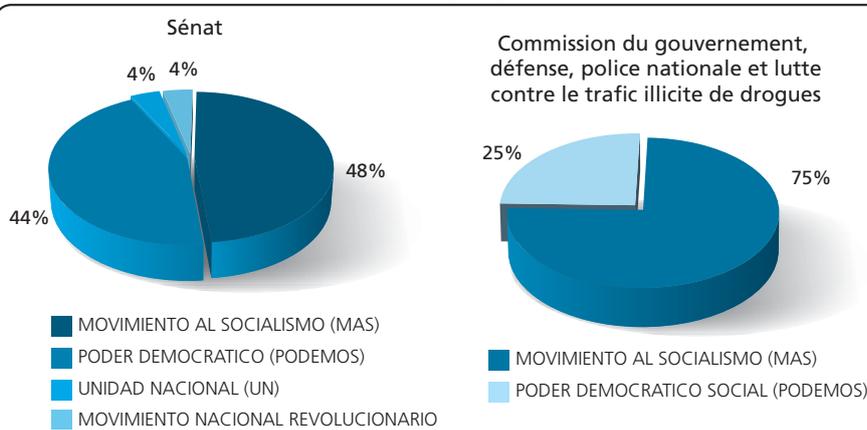
Distribution par partis



Commission de la défense et des forces armées



Distribution par partis



Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le pouvoir législatif.



Organisation du système

Fonctions

Niveau pouvoirs de l'État

Le Président de la République et Capitaine général des Forces armées, utilisant les dispositions qui lui sont attribuées par la Constitution, disposera de l'utilisation des forces militaires. Le Président établira la politique de sécurité et de défense nationale avec le conseil du Conseil suprême de la défense nationale et le Haut Commandement militaire.

Le Conseil suprême de la Défense nationale est le plus haut organisme conseiller de la sécurité et de la défense intégrale de la Nation.

Le Haut Commandement militaire est l'organisme suprême de décision des Forces armées. Il est constitué par le Président de la République; le ministre de la Défense nationale, le Commandant en chef des Forces armées; le Chef d'état-major général des Forces armées, et les Commandants généraux des Forces armées.

Le Congrès de la Nation exerce les dispositions attribuées par la Constitution nationale et suit de façon permanente les questions liées aux Forces armées par l'intermédiaire des commissions spécifiques des deux chambres.

Niveau ministériel

Le Ministère de la Défense nationale est l'organisme politique et administratif des Forces armées. Le ministre de la Défense est le représentant légal de l'institution armée, face aux pouvoirs publics.

Le Ministère planifie en coordination avec le Commandant en chef des Forces armées l'emploi total ou partiel des Forces armées.

Niveau militaire

Le Commandement en chef des Forces armées est le plus haut organisme de commandement et de décision de caractère technique opérationnel, de coordination permanente et de direction des Forces armées. En cas de guerre le Commandement en chef des Forces armées dirigera les opérations.

L'État-major général des Forces armées est l'organisme de conseil, coordination, planification, supervision et contrôle du Commandant en chef.

Les Commandements généraux de l'Armée de terre, la Force aérienne et la Force navale sont les organismes de commandement des Forces armées.

Les Forces armées de la Nation dépendent du Président de la République et reçoivent ses ordres, sur le plan administratif, par l'intermédiaire du ministre de la Défense, et sur le plan technique, du Commandant en chef.

Année de création:
1933

Actuel ministre (août 2008):
Walker San Miguel Rodríguez

Est-ce que les militaires peuvent être des ministres de la Défense?
Oui (en situation de retraite)

Quantité de militaires qui ont été ministres de la Défense
38

Quantité de civils qui ont été ministres de la Défense
41

Y a-t-il eu des femmes à la charge du Ministère de la Défense?
Non

Source: Élaboration propre basée sur la *Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas* (N° 1.405 - 30/11/1992).

Le Ministère de la Défense nationale

Fonctions particulières:

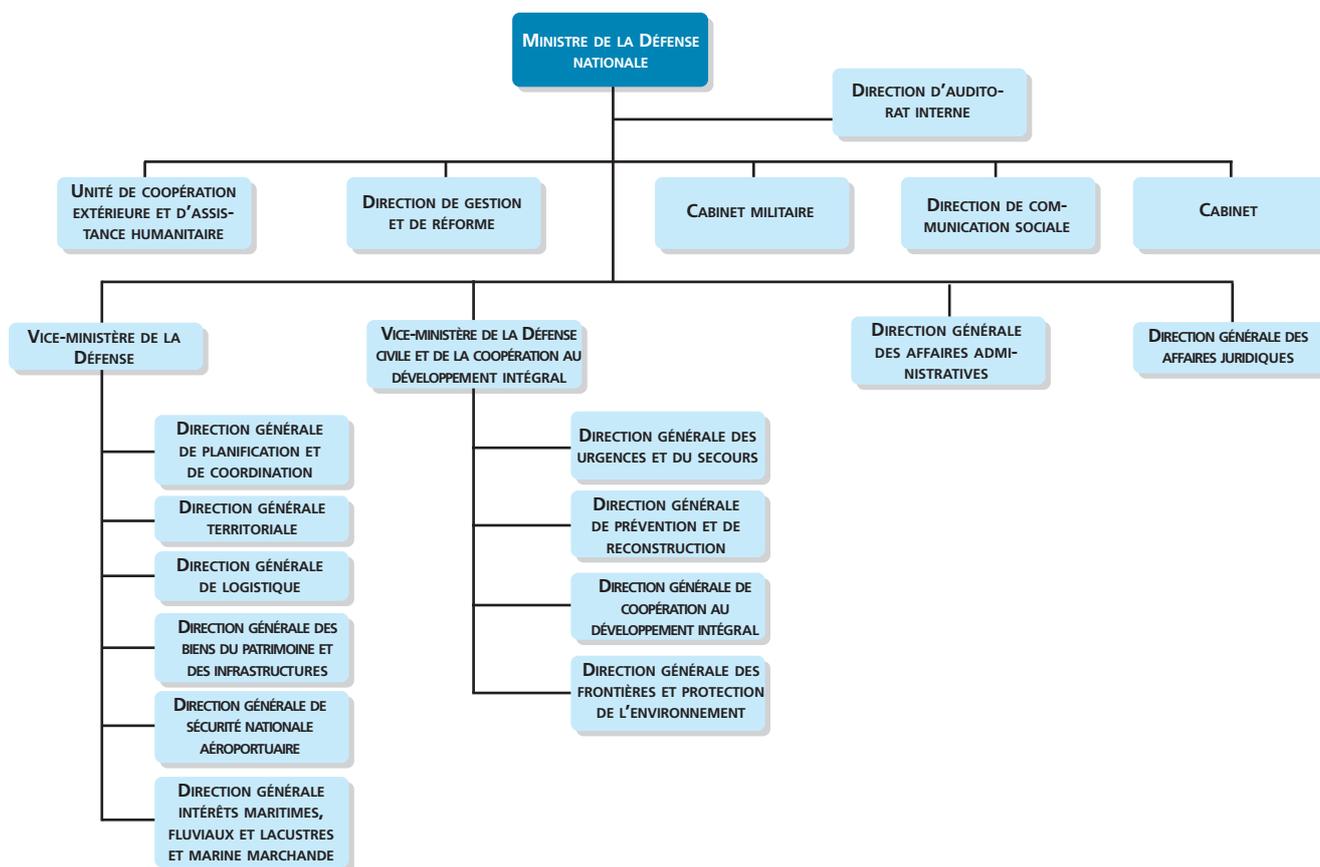
- Transmettre aux Forces armées de la Nation les instructions présidentielles d'ordre administratif et coordonner leur exécution conjointement avec le Commandant en chef des Armées de terre, de l'air et navales.
- Élaborer et gérer le budget des Forces armées et les représenter auprès des pouvoirs publics.
- Veiller à la discipline et à la justice militaire ainsi que sur le développement intégral de ses ressources humaines, à travers les tribunaux correspondants.
- Promouvoir le développement intégral du pays.
- Sécuriser la navigation aérienne, fluviale et lacustre, en coordination avec le ministère des Services publics et promouvoir les droits maritimes de la Nation.
- Réaliser des actions de défense civile et de réduction de risques lors de désastres et urgences, ainsi que des actions visant la défense de l'environnement de façon coordonnée avec le ministère du Développement durable.

■ Permanence moyenne dans le poste des ministres de la Défense
11 mois

[On ne tient pas compte des ministres en fonction actuellement. La date de création correspond à la date dans laquelle le mot "Défense" devient partie du nom de l'institution]

Sources: Élaboration propre basée sur la *Ley de Organización del Poder Ejecutivo* (N° 2.446 - 19/03/2003) et sur l'information donnée par le Ministère de la Défense nationale.

ORGANIGRAMME



Source: Ministère de la Défense nationale.

Éducation pour la défense

Principaux cours de spécialisation dans le domaine

Cours	Institution
- Cours pour des correspondants aux opérations de paix	Centre des opérations de maintien de la paix de l'Armée de terre de la Bolivie (COMPEBOL)
- Maîtrise en sécurité, défense et développement	Écoles de hautes études nationales "Coronel Eduardo Avaroa"
- Maîtrise en recherche de politiques publiques de sécurité et de défense	Université pour la recherche stratégique en Bolivie (UPIEB)- Ministère de la Présidence – Ministère de la Défense et Ministère du Gouvernement

Source: Élaboration propre basée sur l'information fournie par les institutions mentionnées. Dans les cas du COMPEBOL sont référencés les cours ouverts à l'intention des civils.



Carrière militaire

FORCE TERRESTRE

Collège militaire de l'Armée de terre

Durée: 5 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences et art militaire terrestre

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant

Capitaine

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

Général de l'Armée de terre

Admission au collège militaire de l'Armée de terre - 2008 -

Admis:

300

FORCE NAVALE

École navale militaire

Durée: 5 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences et arts navals

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant de frégate

Lieutenant de vaisseau

École d'état-major

École de guerre navale

Capitaine de corvette

Capitaine de frégate

Capitaine de vaisseau

Contre-amiral

Vice-amiral

Amiral

Admission à l'école navale militaire - 2008 -

Candidats:

400

Admis:

120

Admis

1 sur 3 candidats

FORCE AÉRIENNE

Collège militaire d'aviation

Durée: 5 ans

Diplôme obtenu: Licence en arts militaires aériens

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant

Capitaine

École d'état-major

École de guerre aérienne

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

Général de la Force aérienne

Admission au collège militaire d'aviation - 2008 -

Candidats:

498

Admis:

198

Admis

2 sur 5 candidats

Source: Élaboration propre sur la base de la *Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas* (N° 1.405 – 30/12/1992). Admission à l'académie: Ministère de la Défense nationale et l'École navale militaire. Le tableau respecte strictement l'ordre et la hiérarchie des grades présentés dans chaque pays.

Les Forces armées

Mission générale

La mission fondamentale des Forces armées est la défense et la préservation de l'indépendance nationale, la sécurité et la stabilité de la République et l'honneur et la souveraineté de la Nation; assurer la primauté de la Constitution politique, garantir la stabilité du gouvernement légalement constitué et contribuer au développement intégral du pays.
(Constitution, Art. 208)

Missions particulières

Force terrestre

- Défendre la souveraineté et l'intégrité du territoire national.
- Garantir la sécurité terrestre et contribuer à la maintenance de l'ordre public, selon les directives du Commandement en chef.
- Prendre part à la structuration du territoire national à travers la construction et l'ouverture de chemins, routes et autres voies.
- Occuper, protéger et soutenir le développement des frontières nationales.
- Protéger les zones et centres vitaux du pays.
- Exécuter des missions spécifiques avec l'appui de la force aérienne et/ou la Force navale.
- Prendre part activement au développement intégral de la Nation, selon les directives du Commandement en chef.
- Contribuer au renforcement de la puissance de la Nation -en coordination avec les autres Forces- encourageant, aidant et protégeant le développement national.
- Dresser et éditer les cartes géographiques et politiques du territoire national.
- Protéger les sources de production et les services légalement constitués, ainsi que les ressources naturelles et la préservation écologique dans le territoire national.

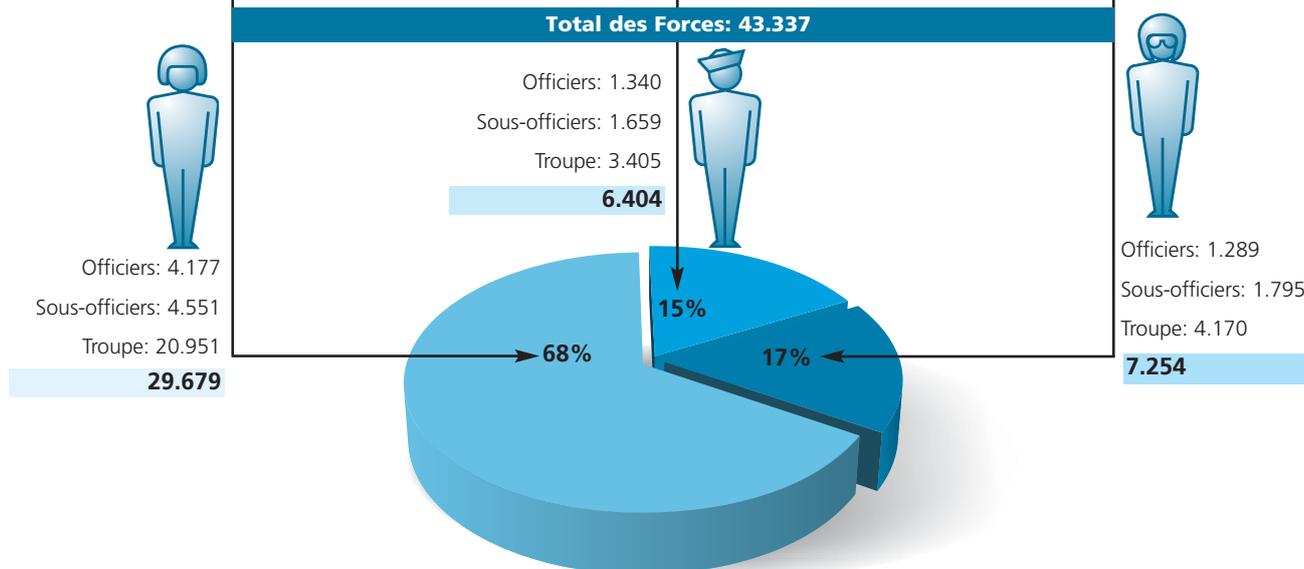
Force navale

- Assurer la souveraineté et la défense des intérêts maritimes, fluviaux et lacustres de la Nation.
- Garantir la libre navigation de la Marine marchande dans les mers, rivières et lacs, en contrôlant le droit d'utilisation de la mer territoriale, des zones contiguës, de la plate-forme continentale et des fonds marins.
- Contribuer au renforcement de la puissance de la Nation - en coordination avec les autres Forces - encourageant, aidant et protégeant la navigation militaire, marchande et autres de caractère privé.
- Dresser la carte hydrographique nationale.
- Empêcher et réprimer la piraterie dans la navigation, le commerce et la pêche.
- Exécuter des missions spécifiques en appui de l'Armée de terre et/ou la Force aérienne.
- Prendre part activement au développement intégral de la Nation selon les directives du Commandement en chef;
- Exercer la compétence et la juridiction avec les eaux patrimoniales, les ports et les installations navales, conformément aux stipulations contemplées dans la loi de navigation fluviale, lacustre et maritime.

Force aérienne

- Assurer la souveraineté et la défense de l'espace aérien national.
- Atteindre et maintenir une position de suprématie dans le champ aérospatial, qui permette d'exercer une action dissuasive sur n'importe quel adversaire.
- Contribuer à la structuration du territoire national à travers les services du transport aérien; effectuer le transport aérien nécessaire et opportun en appui de toutes les opérations militaires pour la défense de la Nation.
- Exécuter des missions spécifiques en support de l'Armée de terre et/ou la Force navale.
- Prendre part activement au développement intégral de la Nation, selon les directives émises du Commandement en chef.
- Surveiller en permanence et réprimer la piraterie dans la navigation aérienne militaire et civile.
- Protéger et stimuler le développement de l'aviation civile, infrastructure, industrie aéronautique et les instituts de recherches scientifiques aérospatiales de la Nation.

Total des Forces: 43.337



Source: Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas (N° 1.405 – 30/12/1992) (missions) et Ministère de la Défense nationale (effectifs).



La femme dans les Forces armées

		Force terrestre	Force navale	Force aérienne
Année d'admission (officiers)	Unités professionnelles	1982	—	2004
	Unités commando	1979 ⁽¹⁾	—	2007
Grade atteint		Tous les grades	—	Tous les grades

Les « unités commando » sont les militaires formés pour effectuer des missions militaires liées aux combats et qui ont la capacité de commander.

Les « unités professionnel » sont les militaires formés ou incorporés aux Forces pour fournir un service d'appui technique et/ou professionnel.

(1) La première ouverture a été prolongée jusqu'en 1985. En 2001 l'accès des femmes a été rouvert.

Source: Élaboration propre basée sur l'information fournie par les institutions mentionnées.

Sièges des bureaux des attachés de la défense et/ou militaires en/au:



Source: Information fournie par le Ministère de la Défense nationale. Le pays où l'attaché réside est considéré ici comme le siège, au-delà d'être accrédité dans un ou plusieurs pays.

Une analyse:

Les Forces armées en Bolivie: le défi du changement

Loreta Tellería Escobar*

La période de démocratisation qui s'est déroulée dans la plupart des pays de l'Amérique latine il y a environ deux décennies, a eu comme l'une de ses caractéristiques la relégation des institutions de la sécurité et de la défense. A tel point, qu'il y a seulement quelques années qu'on s'est employé à adapter ces institutions, soit la Police ou les Forces armées, aux changements institutionnels propres aux gouvernements démocratiques. Le respect des droits de l'homme, la transparence dans la gestion et surtout le contrôle politique, sont les principes essentiels autour desquels tournent tous les modèles de modernisation institutionnelle.

Dans le cas bolivien, les Forces armées n'ont pas été en dehors de ces défis. Cependant, leur passé autoritaire et leur structure traditionnelle, ont été une proie facile de la manipulation des gouvernements démocratiques qui ont utilisé l'institution de manière conjoncturelle et pragmatique, en augmentant ainsi sa crise institutionnelle et rendant plus difficile à relever le défi du changement.

Pendant les années 90, plusieurs gouvernements de la région ont donné des preuves manifestes pour ouvrir une période de modernisation et de professionnalisation de leurs institutions militaires. Le respect et la valorisation des droits de l'homme, par les procès de plusieurs militaires impliqués dans des gouvernements dictatoriaux, a été la démarche principale pour lancer toute une série de réformes qui avaient pour principal objectif de récupérer, - si jamais on l'a eu -, le contrôle politique sur les Forces armées.

Ce contrôle politique devait s'exprimer par une série de changements institutionnels, tels que l'ouverture de l'institution à la société civile – grâce à des poli-

Pendant les années 90, plusieurs gouvernements de la région ont donné des preuves manifestes pour ouvrir une période de modernisation et de professionnalisation de leurs institutions militaires.

*Directrice de l'Observatoire de la démocratie et de la sécurité



tiques de vérification de comptes, de la transparence et de la participation sociale, - le remplacement des structures bureaucratiques par des structures plus professionnelles, et l'ouverture de l'institution aux mécanismes de rattachement externe, qui reflètent la transition de politiques de sécurité traditionnelles à celles qui favorisent la coopération et la confiance mutuelles.

Le long passé autoritaire qui a abouti à la création d'institutions autonomes, a montré la résistance militaire aux changements d'importance capitale, tels que leur pleine subordination au pouvoir politique, ce qui impliquait le début d'un ample processus de modernisation et professionnalisation militaire. Malgré tous ces obstacles, à l'heure actuelle il y a des progrès notables en matière de démocratisation des institutions militaires. La présence d'un plus grand nombre de ministres de la défense civile par rapport aux militaires dans la région, et qui parmi ceux-ci, plusieurs femmes se trouvent en exercice à ce poste, est un signe clair de changement. Si l'on ajoute à cela les tentatives de la part de plusieurs gouvernements d'élaborer des Livres blancs de la Défense, qui incluent des principes de transparence et de participation sociale; et la création d'un modèle de transparence budgétaire mené à bien entre l'Argentine et le Chili, on peut observer que les réformes sont en plein processus d'exécution.

Dans le cas de la Bolivie, l'institution militaire n'a été l'objet d'aucun processus de réforme institutionnelle pendant toute la période démocratique. Cela signifie qu'à l'heure actuelle on a une institution militaire qui n'a pas de calendrier démocratique de sécurité pour insérer les questions d'urgence, comme les politiques de modernisation et professionnalisation militaires, le contrôle civil effectif à travers un Ministère de la Défense débureaucratisé, une gestion efficace du budget, le changement de la réglementation militaire, et finalement, la définition des rôles d'action pour les Forces armées, selon les nouvelles notions de sécurité et les nouvelles menaces, tant extérieures qu'intérieures.

L'incertitude stratégique à laquelle on a mené l'institution militaire en Bolivie a conduit l'institution à jouer des rôles qui ne relèvent pas de sa nature militaire. Ce choix, a été le produit des intérêts des gouvernements nationaux (et internationaux), dans leurs tentatives pour résoudre des problèmes conjoncturels qui menaçaient la stabilité politique, économique et sociale du pays. La participation des Forces armées dans les tâches telles que la lutte contre le trafic de drogues¹, l'ordre public et la sécurité citoyenne, ont contribué à estomper la véritable fonction des militaires et à amplifier la crise de légitimité de l'institution.

En bref, le processus démocratique bolivien a laissé en suspens la question militaire, agissant plutôt comme un catalyseur de son incertitude stratégique, que comme un conseiller vers une politique démocratique de sécurité qui couvre les aspects nationaux et internationaux.

■ Dans le cas de la Bolivie, l'institution militaire n'a été l'objet d'aucun processus de réforme institutionnelle pendant toute la période démocratique.

¹ Les implications de cette politique pour la Bolivie sont désastreuses en matière de violation des droits de l'homme, d'impunité, d'augmentation du conflit social, de crise de légitimité gouvernementale et de lésion à la souveraineté nationale.

Sous un gouvernement indigène

La nouvelle empreinte politique donnée à la Bolivie par le fait d'avoir un président indigène comme Evo Morales à partir de janvier 2006, a été sans doute le début d'une nouvelle étape pour toutes les institutions démocratiques du pays. Un président qui a remporté les élections avec 54% des voix, obtenant une majorité parlementaire, et qui dans sa première année de gouvernement a nationalisé les hydrocarbures sans effets traumatiques, contrairement à toutes les prédictions, représente le début d'un gouvernement de teinte populaire prêt à donner une tournure substantielle dans la façon traditionnelle de gestion des institutions de l'État.

Si on analyse le processus qu'ont suivi les Forces armées pendant la première année du gouvernement, on y rencontre des éléments importants pour affirmer et prédire un changement de direction dans l'institution. Le Plan national du développement présenté au début du gouvernement, comprend pour la première fois une annexe adressée à l'institution militaire, qui lui permet d'agir sur les questions de sécurité et de défense nationale, défense civile et soutient au développement.

En décembre 2006, l'acceptation des Forces armées dans toutes les villes de Bolivie atteignait le 68%², niveau historique dans tout le processus démocratique, qui démontrait une meilleure perception de la société sur l'institution. Il peut y avoir plusieurs réponses pour ce niveau d'acceptation. Cependant, aucune ne peut ignorer les actions militaires menées depuis 2006:

- En janvier de cette année, le nouveau Président Evo Morales, a écarté deux promotions militaires à cause de l'affaire des missiles³, et a nommé le Haut Commandement militaire.
- En mai, 3.139 militaires ont surveillé 56 installations pétrolières, produit du décret de nationalisation des hydrocarbures.
- Pendant toute l'administration, on a donné un nouvel élan au programme "L'égalité de chances" pour les candidats originaires qui veulent accéder à la carrière militaire.
- Les Forces armées ont pris part au plan d'alphabétisation « *Yo sí puedo* » (Moi je peux) dans les communes rurales du pays.
- Le Ministère de la Défense a lancé une politique active de relations internationales avec les ministres de la défense de plusieurs pays, tels que l'Argentine, le Chili, le Venezuela, la République populaire Chine et le Pérou. Grâce à cette politique on a pu obtenir l'élargissement et l'implémentation de mesures de confiance mutuelles avec ces gouvernements et un grand soutien en équipement et en formation.
- La défense civile a travaillé dans des campagnes mobiles de santé dans plusieurs départements, ainsi que des plans d'urgence pour freiner les effets des catastrophes naturelles provoquées par les phénomènes du « *Niño* » et de la « *Niña* ».

² Groupe APOYO SA décembre 2006.

³ Cette affaire concerne la désactivation de missiles boliviens par des effectifs des États-Unis, où furent impliqués plusieurs hauts officiers des Forces armées. Cette désactivation n'avait pas l'autorisation du Parlement et, apparemment, non plus celle du Président à ce moment, Rodríguez Veltze.

■ Le plan national du développement présenté au début du gouvernement, comprend pour la première fois une annexe adressée à l'institution militaire.



- On a élaboré un programme pour renforcer les frontières, grâce à l'amélioration des conditions de vie des unités militaires des frontières et la construction de modules de développement dans la frontière, avec l'objectif de sauvegarder la souveraineté et défendre les ressources naturelles.
- Les Forces armées ont collaboré de façon opérationnelle dans le paiement de la bourse « *Juancito Pinto* », aux enfants qui suivent les cinq premières années d'enseignement dans les écoles publiques⁴.
- Finalement, on a achevé le projet de construction de 25 instituts technologiques tout au long du pays, ceux-ci offriront une formation technique dans plus de 40 spécialités aux soldats qui sont en train d'accomplir leur service militaire, de sorte qu'ils puissent trouver dans les Forces armées, en plus de l'instruction militaire, une formation technique capable de leur donner des opportunités de travail plus qualifiées.

Comme on peut le constater, dès la première année du nouveau gouvernement, les Forces armées ont agi sur des questions sociales, d'inclusion, humanitaires, de sauvegarde de la souveraineté, et en soutien du développement. La priorité portée dans les années précédentes à la lutte contre le trafic de drogue et les conflits sociaux, a cédé la place à une série d'activités qui font apparaître une tendance à la reconfiguration de leurs rôles. Les éléments d'informations montrent que les Forces armées ont relâché leur traditionnel rôle répressif et ont évolué vers un rôle actif de rapprochement de la société. La revalorisation de leur rôle de gardiens de la souveraineté nationale grâce à leur rôle en premier plan dans le processus de nationalisation des hydrocarbures, et une forte campagne de la défense des frontières (avec la réforme du service militaire obligatoire traditionnel par un service qui s'adapte aux besoins de qualification et formation des jeunes boliviens), a fait que l'institution s'ouvre à la société, et cela les a conduit à un degré plus élevé d'acceptation.

Toutefois, cela n'est pas le produit d'un processus global de réforme institutionnelle, mais reflète la tendance d'une nouvelle configuration fonctionnelle. Tout cela, dans sa juste dimension, montre des signes de changement qui peuvent être consolidés seulement à travers l'élaboration d'un plan stratégique de réforme institutionnelle, qui tienne compte du changement d'une forme traditionnelle d'organisation, par une institution moderne, qui s'adapte aux nouveaux rôles de sécurité internationale et se prépare à faire face aux nouvelles menaces nationales et internationales. Des sujets comme le respect des droits de l'homme, la transparence et l'exercice d'un véritable contrôle politique doivent être les axes fondamentaux de toute réforme, ce qui dans le cas bolivien implique de repenser le rôle des Forces armées, changer leur cadre de réglementation, reformer leur structure éducative, adapter leur actions aux nouvelles menaces et s'ouvrir pleinement à la société.

On ne peut pas ignorer les faiblesses qu'a l'institution militaire pour projeter un nouvel horizon stratégique. Le manque de ressources est, indubitablement, un

■ Des signes de changement qui peuvent être consolidés seulement à travers l'élaboration d'un plan stratégique de réforme institutionnelle.

⁴ Cette bourse est le résultat des recettes provenant de la nationalisation des hydrocarbures.

empêchement important pour cet objectif. Cependant, il est dans les mains du pouvoir politique et dans la volonté des propres militaires d'élaborer la « route critique » du changement, d'autant plus si on est aux portes d'un possible nouveau cadre constitutionnel fruit de l'Assemblée constituante.

Actuellement, le pouvoir des Forces armées ne devrait plus se chiffrer dans la puissance de leur arsenal militaire, sinon dans leur capacité à s'adapter de la meilleure manière à un contexte démocratique. Leur force dans des pays comme la Bolivie, doit se trouver dans le développement de leurs capacités à s'adapter totalement aux changements de la société et de son entourage régional de manière professionnelle.

■ Cependant, il est dans les mains du pouvoir politique et dans la volonté des propres militaires d'élaborer la « route critique » du changement.